

---

## **Pourquoi et comment le dictateur Ould Abdel Aziz doit-il quitter le pouvoir ?**

Ancien commandant du Bataillon de la Sécurité Présidentielle (BASEP) de l'ex-dictateur Ould Taya qu'il renversa en 2005, Mohamed Ould Abdel Aziz récidiva le 6 août 2008 pour déposer le premier président mauritanien élu, Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi. Suivra alors une longue année de lutte que les Mauritanien ont livrée contre la junte militaire et qui se conclura par les Accords de Dakar, signés entre le Front National pour la Défense de la Démocratie (FNDD), le Rassemblement des Forces Démocratiques (RFD) et le Général Aziz. Des élections présidentielles furent organisées en juillet 2009 que Ould Abdel Aziz emporta, contre toute attente, dès le premier tour malgré le grand nombre de candidats (10). Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a démissionné après avoir refusé de signer les procès verbaux de cette élection. Les principaux candidats malheureux déposèrent des recours auprès du Conseil Constitutionnel et contestèrent, le lendemain de leur proclamation, les résultats de cette élection. Les Accords de Dakar prévoyaient, outre l'organisation d'élection présidentielle, la mise en place d'un dialogue national inclusif pour traiter des questions restées en suspens. Il s'agissait, notamment, des modalités de l'organisation de futures consultations (code électoral, fichier électoral...) et de la place de l'Armée dans les institutions de la République.

Aujourd'hui, deux ans et demi après les élections présidentielles, le pays est au bord du gouffre. Tous les jours les Mauritanien réclament le départ du Général Aziz et tous les jours ils sont réprimés, brutalisés et emprisonnés par les forces de l'ordre.

Nous présentons, dans ce document, les motivations qui poussent les Mauritanien à demander le départ de Ould Abdel Aziz et un schéma de transition qui pourrait éviter au pays les affres de l'instabilité et conjurer les risques de déstabilisation inhérents au changement attendu.

### **I- Pourquoi Aziz devrait-il quitter le pouvoir ?**

#### **1- Le Dictateur ne s'intéresse pas aux souffrances des populations mauritaniennes**

Les Mauritanien ont faim, soif et voient leur pouvoir d'achat se dégrader de jour en jour à cause de la flambée des prix des produits de première nécessité et ceux des carburants. Ils se sentent abandonnés aux effets dévastateurs de la sécheresse. Le programme Emel 2012, censé atténuer ces effets s'est révélé n'être qu'une usine à gaz destinée à enrichir une chaîne d'intermédiaires et de commerçants proches des cercles du pouvoir. Sur les 45 milliards d'ouguiyas qui lui seraient alloués, 7 retournent dans les comptes des dignitaires de l'Armée qui s'en est octroyé le juteux volet « transport ». Les rations distribuées sont ridicules et cette distribution est localisées dans les centres urbains obligeant les ruraux, majoritaires parmi la population, à supporter les frais d'acheminement jusqu'au bétail. Les prix des denrées de première nécessité (riz, sucre, farine, thé...) continuent à grimper. La soif tenaille les populations un peu partout dans le pays (Maghtaa Lehjar, Kiffa, Nouakchott...). D'importantes zones de pâturage sont abandonnées par manque de points d'eau alors qu'il aurait suffi d'y creuser des puits pour les rendre exploitables. A cela vient s'ajouter une politique délibérée et programmée de suppression des subventions accordées au secteur de

l'énergie (électricité) et des hydrocarbures (gaz oil). C'est cette politique, exigée par le Fond Monétaire International (FMI), qui explique les hausses régulières des prix du carburant à la pompe. En moins de six mois, le prix du carburant a été augmenté cinq fois.

**2- Censé avoir été élu à la tête d'une république, avec ses institutions et ses règles de fonctionnement, Aziz instaure une véritable autocratie et un implacable pouvoir personnel à la tête de l'Etat**

Des sommes importantes ont disparu des radars de la République. C'est le cas, notamment, des 50 millions de dollars reçus en don de l'Arabie Saoudite et qui n'ont figuré dans aucun budget connu par le Parlement ni étaient versés au Trésor public. La pratique du « *collectif budgétaire* », rallonge du budget, est devenue systématique alors qu'elle devrait être l'exception.

Les mandats du tiers du Sénat (englobant son Président) et de la totalité de l'Assemblée Nationale sont arrivés à expiration sans que cela ne semble déranger le Chef de l'Etat qui décide de les proroger et continue à leur faire voter des lois en dehors de toute légalité.

Le dictateur Aziz, chef de l'Exécutif, intervient tous les jours dans la marche de la Justice. La séparation des Pouvoirs (Exécutif, Législatif et Judiciaire) est une notion qui lui semble être complètement étrangère. C'est ainsi, par exemple, qu'il vient de limoger le Président de la Cour Suprême, personnage clé du pouvoir judiciaire dont l'inamovibilité est garantie par la Constitution comme gage de l'indépendance de la Justice. C'est ainsi aussi qu'il instrumentalise la Justice pour sévir contre ses adversaires politiques. Il y intervient aussi pour épargner ses proches comme dans le cas de l'affaire Najat où son propre fils a été relaxé après avoir tiré, à bout portant, sur une jeune fille qui est aujourd'hui paraplégique à vie.

**3- Aziz a délabré l'Administration en la vidant de ses talents et en la peuplant d'agents incompetents nommés sur des critères de népotisme**

Une véritable chasse aux sorcières a été organisée pour vider l'Administration publique de ses talents. Les nominations sont faites, dorénavant sur les seuls critères de népotisme et de proximité familiale ou tribale des cercles du chef de l'Etat. L'exemple des dernières nominations au sein du Ministère des Affaires Etrangères est, à ce titre, très éloquent.

La centralisation des dépenses de fonctionnement des ministères et leur rationnement se sont traduits par une paralysie des rouages de l'Administration sans que les effets sur la gabegie ne soient démontrés. La conséquence visible de ces mesures est la possibilité donnée au Chef de l'Etat de tout superviser, aggravant encore plus les lourdeurs administratives et accentuant le caractère autocratique du pouvoir.

**4- Aziz a aggravé l'insécurité aux frontières de la Mauritanie et a rendu notre pays encore moins sûr aussi bien pour les Mauritaniens que pour les étrangers**

Ould Abdel Aziz est à l'origine de l'aggravation de la situation sécuritaire de notre pays. La guerre par procuration dans laquelle il s'est lancé nous a coûté 30 vies et des dizaines de blessés sans compter l'apparition sur notre territoire de pratiques jusque là inconnues de notre pays à savoir les explosions et attentats suicides terroristes aussi bien à Nouakchott qu'à Néma dans l'extrême est de la Mauritanie.

---

Par son aventurisme, sa méconnaissance des enjeux de la diplomatie, de l'histoire et de la géographie et sa propension à servir les puissances étrangères, Aziz a hypothéqué l'existence de notre pays et exposé notre territoire aux menaces les plus variées. En violant le territoire du Mali voisin et en appuyant les séparatistes touaregs du Mouvement National pour la Libération de l'Azawade (MNLA), Aziz a décrédibilisé le pouvoir malien et précipité la décomposition de son Etat. Plusieurs conséquences fâcheuses à cet aveuglement :

- a- Le Mali est devenu un Etat de non droit d'où affluent des dizaines de milliers de réfugiés vers la frontière est de la Mauritanie. Ce même Mali, qui constituait une profondeur pastorale pour les nombreux éleveurs mauritaniens est devenu pour eux une zone d'insécurité permanente en cette année de sécheresse aux conséquences désastreuses ;
- b- Al Qaida au Maghreb Islamique (AQMI), que le Général Aziz prétendait attaquer de façon préventive pour l'éloigner de nos frontières, gouverne, directement ou par alliés interposés, les deux tiers du Mali et surplombe notre pays sur 2300 kilomètres de frontière. Elle a mis la main sur les trésors de guerre de l'armée malienne et les réserves des principales villes du Nord-Mali menaçant directement toutes les villes mauritaniennes proches de la frontière ;
- c- AQMI avait des bases arrières situées dans les profondeurs de l'Azawade, difficiles d'accès et très inhospitalières. C'était à partir de ces bases que l'organisation terroriste lançait ses limiers pour exécuter des opérations dans les pays voisins et notamment en Mauritanie (rapt, assassinats, attentats...). De nos jours et à cause, en grande partie à l'aveuglement d'Aziz, AQMI dispose maintenant d'un Etat installé sur nos frontières et administrant une population nombreuse, jeune et désœuvrée. Le recrutement et l'équipement de nouveaux limiers ne pourraient que s'accroître d'où l'accroissement de la menace sur le territoire de la Mauritanie mais aussi celui des pays voisins.
- d- Après avoir échoué dans l'instrumentalisation du MNLA, Aziz se lance maintenant dans une autre expérimentation encore plus dangereuse à savoir l'appui aux Arabes maliens (Congrès de N'Beiket Lehwach) dans la guerre civile qui menace le Mali. Il est ainsi entrain de donner un caractère ethnico-racial à une intervention de la Mauritanie dans les affaires intérieures maliennes.

---

**5- Aziz est à l'origine de la crise politique actuelle, il n'inspire confiance à aucun acteur politique pour cause des nombreuses trahisons et ne pourrait faire partie d'aucune solution**

Aziz a pris de nombreux engagements qu'il n'a jamais tenus. Il est donc impossible de l'accepter comme partenaire de dialogue ou de négociation. Voici quelques exemples d'engagements bafoués par Aziz :

- a- En 2005, juste après son premier coup d'Etat, la classe politique mauritanienne décide d'entériner le putsch qui l'a débarrassée de 22 années de dictature de Ould Taya. Des délégations des principaux partis politiques se rendirent à Bruxelles pour apporter leur soutien, devant les instances européennes, aux nouveaux maîtres de la Mauritanie dont Aziz. Des engagements furent pris par Aziz et ses conjurés devant les instances communautaires et devant les Mauritaniens. L'un de ces engagements stipulait que plus jamais les militaires n'exerceraient le pouvoir en Mauritanie. Deux ans après ces engagements solennels, Aziz jetait le président civil élu en prison et s'accaparait du pouvoir qu'il gèrera avec le Haut Conseil d'Etat composé de hauts officiers de l'Armée ; il ne le quitterait plus depuis cette date ;
- b- En 2009 après une année de contestation du coup d'Etat du 6 août 2008, des accords de sortie de crise sont signés entre Ould Abdel Aziz, le Front National pour la Défense de la Démocratie (FNDD) et le Rassemblement des Forces Démocratiques (RFD) à Dakar sous l'égide de la Communauté Internationale. Ces accords stipulaient l'organisation d'élection présidentielle en juillet de la même année et l'organisation d'un dialogue national inclusif après les élections pour examiner les questions qui n'ont pas pu être tranchées lors des discussions de Dakar. Aziz violera ces Accords avant les élections en usurpant les prérogatives du Président de la République et en faisant convoquer le collège électoral par le Premier Ministre alors que c'est au Président intérimaire que ce droit revenait et après les élections en déclarant ces accords et toutes les clauses qui s'y rapportent purement et simplement caducs ;
- c- En 2010, Aziz signe des plateformes communes avec certains partis politiques qui étaient membres de l'Opposition (Adil et AJD/MR notamment) qui prévoient l'intégration de ces partis dans sa majorité politique en contrepartie de l'application de certaines mesures convenues d'un commun accord. Les partenaires d'Aziz, une fois la cérémonie d'intégration à la Majorité consommée perdirent tout contact avec lui. Ils attendent toujours le début d'application de la première mesure convenue.

---

## **6- Aziz s'enrichit et enrichit son entourage au détriment de l'Etat mauritanien et des Mauritaniens**

La « lutte contre la gabegie », adoptée par Aziz comme slogan de campagne, a vite tourné à la lutte pour les marchés publics et les avantages indus. Les Mauritaniens ont vu émerger, en moins de deux ans, une génération spontanée d'affairistes partis de rien et vite arrivés aux sommets de fortunes colossales. Comme par hasard, les membres de cette classe se recrutent tous dans un périmètre de proches, de parents ou de cousins du Chef de l'Etat. De nombreux marchés publics ont été passés de gré-à-gré aux bénéficiaires de ces affairistes. On retrouve ces mêmes nouveaux riches derrière les grands contrats impliquant des sociétés étrangères opérant dans les secteurs des ressources naturelles de la Mauritanie. On les retrouve aussi, eux ou leurs protégés, à des postes très rémunérateurs au sein de ces mêmes sociétés. On peut citer à cet effet la Convention de pêche avec la société chinoise Poly Hondone Pélagic Fishery Co., le marché du Nouvel Aéroport de Nouakchott, les permis pour la société Boumi, les marchés des routes ...

Le départ du Général Aziz apparaît inévitable et semble être la seule solution envisageable pour préserver la stabilité de la Mauritanie. La question est la gestion de ce départ et la maîtrise du changement qui l'accompagnera. Ce départ doit être réclamé et exigé par les moyens pacifiques prévus et garantis par la Constitution. Tout dérapage sur cette voie sera imputé au Pouvoir et ne ferait que rallonger son agonie. Ould Abdel Aziz ne pourra plus se prévaloir de la confiance des Mauritaniens et ne pourra donc plus les gouverner. Son départ pourrait être négocié ou facilité sans que la possibilité de lui demander de rendre des comptes ne soit complètement écartée. L'exemple de l'ex-président yéménite pourrait être examiné à ce propos.

## **II- Comment organiser la Transition ?**

Pour minimiser les risques de dérapage et écourter sa durée, la transition devra s'envisager dans le cadre des institutions existantes. Cette transition devra :

- Etre consensuelle
- Etre courte
- Mener à des élections générales transparentes et honnêtes

Pour mener à bien cette Transition, le canevas suivant pourrait être adopté :

- a- Un organe (comité, Conseil...) de pilotage composé des principaux acteurs politiques (COD+CAP+Organisation des Jeunes+ Société Civile+ les Partis de la Majorité qui acceptent le changement) se mettra en place. Cet organe consensuel définit le schéma directeur de la Transition (durée, échéance, priorités...);
- b- Après avoir constaté la vacance du pouvoir par le Conseil Constitutionnel, le Président du Sénat (ou son vice président étant donné que l'actuel président fait partie du tiers du sénat dont le mandat est arrivé à échéance), est installé dans ses fonctions de

## For-Mauritania

We aim at restoring Democracy,  
then nurturing it.

[www.fr.for-mauritania.org](http://www.fr.for-mauritania.org)



من أجل موريتانيا  
نهدف لإعادة الديمقراطية والمحافظة عليها  
مستقبلا

[www.for-mauritania.org](http://www.for-mauritania.org)

---

Président intérimaire. Il nomme, en coordination avec l'Organe de Direction, un Gouvernement Transitoire d'Union Nationale chargé de mener la transition ;

- c- Pour se prémunir des risques de déstabilisation, un Conseil National de Sécurité sera mis sur pied qui travaillera sous la supervision du Gouvernement Transitoire d'Union Nationale ;
- d- Des élections présidentielles sont organisées dans les délais prévus par la Constitution et sous l'égide d'une CENI consensuelle. Pendant cette période transitoire, le Parlement actuel continue à siéger mais sans voter des lois importantes. Il assure juste la continuité de la République. Seront exclus de ses élections les catégories suivantes :
- Les membres du Gouvernement de Transition ;
  - Les membres de l'organe de pilotage
  - Les membres des forces armées et de sécurité en activité ;
  - Les membres des forces armées et de sécurité retraités de moins de cinq années ;

For-Mauritania  
le 17 juin 2012